

**PRIMES REGIONALES VERSEES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS  
REGION NORS-PAS-DE-CALAIS**

PRIMES	MONTANT	CONDITIONS D'OUVERTURE	CONDITIONS DE VERSEMENT
Prime de base	1500 €/an	Toutes entreprises du secteur privé et du secteur public industriel et commercial ayant conclu un contrat d'apprentissage.	<p>La prime est versée à chaque fin d'année, à partir des informations fournies par le CFA à la Région sur l'assiduité de l'apprenti(e).</p> <p>La prime est proratisée en cas de rupture de contrat.</p>
Majorations cumulables	5 €/heure	Pour chaque heure supplémentaire effectuée au-delà de 600 heures annuelles (BMA et BP 735 h de formation : $135 \times 5 = 675 \text{ €}$ )	
	200 €/an	Embauche d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin.	
		Embauche d'un(e) apprenti(e) de plus de 18 ans.	
		Embauche d'un(e) apprenti(e) reconnu(e) comme travailleur(se) handicapée par la COTOREP.	
200 €	Embauche d'apprenti(e)s de niveau scolaire VIII et VII (sans diplôme ou titulaire d'un CFG) ou issu(e)s de quartiers ZUS.		
	200 €	Participation du maître d'apprentissage à une formation organisée par le CFA, la Chambre consulaire... et/ou participation à des rencontres ou jurys organisés par le CFA, à hauteur de 2 jours ou 4 demi journées par année de formation.	

**CREDIT D'IMPOT**

Un crédit d'impôt a été institué pour toutes les entreprises.

Ce dispositif fiscal permet de percevoir par an et par apprenti la somme de **1600 €** ou de **2200 €** pour un apprenti ayant la qualité de travailleurs handicapés.

Le nombre moyen Annuel d'apprentis dont dépend le montant du crédit d'impôt s'apprécie au 31 mars de l'année civile suivant celle qui a servi de base au calcul du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé au titre d'une année civile en prenant en compte les apprentis dont le contrat a atteint une durée d'au moins un mois.

Pour le calcul du nombre moyen d'apprentis, le temps de présence d'un apprenti dans l'entreprise au cours de l'année est calculé en mois, tout mois commencé étant comptabilisé comme un mois entier.